



Journée AESH



Mardi 8 mars 2022

Matin : fiches de paie et reclassement
Après-midi : poursuivre la mobilisation

Cette journée s'adresse à tous les AESH, syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} ou le 2nd degré.

La participation à ce stage est un droit. Vous serez autorisé(e) à vous absenter sur simple demande. (Modalités d'inscription au dos)



Organisation de la journée

Le matin : comprendre ma fiche de paie, s'assurer que les primes auxquelles j'ai droit m'ont été versées, vérifier que j'ai été reclassé(e) au bon indice, s'informer sur la Protection Sociale Complémentaire.

L'après-midi : bilan de la mobilisation des AESH, comment poursuivre cette lutte pour obtenir satisfaction des revendications ?

Le 19 octobre 2021, plus de 3 000 AESH venu(e)s de la France entière se sont réunis à Paris pour marcher en direction des fenêtres du ministère.

La mobilisation se poursuit : la 4^{ème} convention nationale des AESH, qui s'est tenue le 10 novembre 2021, appelle les personnels à se réunir pour discuter de la suite à donner au mouvement de contestation lancé par les AESH. Force ouvrière soutient les AESH en lutte et porte avec eux leurs revendications :

- la **création d'un véritable STATUT** (corps de fonctionnaires d'état) pour tous les AESH, une **brigade de remplaçants** ainsi que le **respect des obligations personnelles** des AESH dans l'élaboration de leurs emplois du temps.
- une **rémunération et un déroulement de carrière** justes et équitables qui permettront enfin de vivre décemment.
- la mise en place de **formations** qualifiantes.
- un **recrutement massif, le maintien de toutes les structures spécialisées et la fin de l'organisation en PIALs.**

Parce qu'il est temps de réagir :

toutes et tous ensemble unis pour défendre les droits des AESH !



1^{er} degré www.snudifo35.fr

✉ snudifo35@wanadoo.fr

☎ 02 99 65 36 63 (lundi et mardi)

☎ 06 43 03 93 67 (autres jours)

2nd degré www.snfolc35.fr

✉ syndicat@snfolc35.fr

☎ 02 99 30 78 80

☎ 07 50 97 10 68



« Du fric !

*Slogan de la manif du 10 octobre 2021 à Paris,
scandé par plus de 3 000 AESH.*

Des postes !

Un vrai statut ! »

POUR PARTICIPER

La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

1 Inscrivez-vous au stage **avant le vendredi 4 février 2022** par mail:

snudifo35@wanadoo.fr pour le 1^{er} degré

syndicat@snfolc35.fr pour le second degré

Le syndicat vous enverra une convocation en retour.

2 Vous devrez alors effectuer, **au plus tard le vendredi 4 février**, une **demande d'autorisation d'absence** (à l'aide d'un formulaire auquel vous joindrez la convocation). Cette demande devra être transmise:

au **Pôles Aides Humaines** (**coordavs35@ac-rennes.fr**) dans le 1^{er} degré
ou **au secrétariat du chef d'établissement** dans le 2nd degré.

3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation.

Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 4 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail lors de votre inscription.